



## **Financement des grands projets d'immobilisations**

### **Centres de ressources et de santé communautaires Lignes directrices et formulaire de demande**

Date limite pour la présentation d'une demande :

**30 AVRIL-à 16 h**

(le cachet de la poste faisant foi)

**Les demandes incomplètes ou présentées après la date limite ne  
seront pas examinées.**

Ville d'Ottawa

Unité du financement communautaire

Service sociaux et communautaires

100, Promenade Constellation, 8<sup>e</sup> étage ouest

Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Les formulaires sont disponibles en anglais et en français à [ottawa.ca](http://ottawa.ca) et peuvent être obtenus par téléphone, au 613-580-2424, poste 24377.

Les formulaires sont aussi disponibles dans d'autres formats, sur demande. Pour obtenir un formulaire dans un autre format, composez le 613-580-2424, poste 24377.

ATS : 613-580-2401

## Lignes directrices sur le financement

Le programme de financement des grands projets d'immobilisations vise la réalisation de grands travaux d'immobilisations et d'agrandissements dans le but d'améliorer les installations des centres de ressources et de santé communautaires selon la formule du partage des coûts entre la Ville et les partenaires communautaires. Le projet peut porter sur un actif appartenant à la Ville ou sur un actif appartenant à un partenaire communautaire (centre de ressources et de santé communautaire) et exploité par ce dernier s'il fournit des services au nom de la Ville ou s'il aide la Ville à fournir des programmes et des services. Le programme de financement s'applique aux grands projets d'immobilisations qui visent la construction de nouveaux édifices ou la rénovation ou l'agrandissement d'installations existantes. Ce programme ne s'applique qu'aux immobilisations corporelles et ne finance pas les autres composantes comme le mobilier, l'équipement, les études de faisabilité, les études de collecte de fonds, les analyses du sol et les honoraires des architectes.

### Objectifs du programme

- Élaborer des projets d'immobilisations qui répondent aux besoins prioritaires précisés dans les documents de planification du Service et du Conseil.
- Appuyer des initiatives communautaires d'aménagement et d'amélioration des installations utilisées par les résidents.
- Élaborer des projets d'immobilisations rentables qui réduisent au minimum les contributions de la Ville et qui tirent parti du financement provenant d'autres sources.

### Principes du programme

- Toutes les installations aménagées avec des fonds municipaux provenant de ce programme doivent être ouvertes et accessibles à tous les résidents d'Ottawa.
- Les partenariats pour des projets d'immobilisations ne seront envisagés que s'ils sont appuyés par un plan d'affaires indiquant que le projet sera viable à long terme, une fois terminé.
- Toutes les ententes de partenariat de financement sont assujetties à la disponibilité des fonds dans le cadre du Programme du budget des immobilisations de la Ville.
- La Ville aidera de façon proactive les organisations à établir des partenariats pour la prestation des services visés dans le mandat de base de la Ville.
- Une équipe responsable de l'attribution des fonds examinera et évaluera toutes les propositions reçues et leur attribuera une note en fonction des critères visant à établir leur priorité. Les projets sont évalués en fonction de leur mérite, de leurs bienfaits pour la communauté et de leur efficacité opérationnelle.

### Propositions admissibles

Les conditions obligatoires suivantes doivent être remplies pour que la proposition soit évaluée par un membre de l'équipe.

- La proposition doit porter sur un des treize centres de ressources et de santé communautaires reconnus.
- La proposition doit porter sur un actif appartenant à la Ville ou exploité par un partenaire communautaire qui fournit des services au nom de la Ville ou qui aide la Ville à fournir des programmes et des services.
- La proposition doit viser un grand projet d'immobilisations pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation ou l'agrandissement d'installations existantes.
- L'organisation doit exercer ses activités depuis au moins deux ans.
- L'organisation doit être régie par un conseil d'administration.
- L'organisation doit être située à Ottawa.
- L'organisation doit être en règle financièrement avec la Ville d'Ottawa.

## Dépenses admissibles

- Les dépenses de concept et des travaux de conception détaillés.
- Les dépenses de construction, y compris les dépenses imprévues.
- Les dépenses d'aménagement du site.
- Le matériel fixe.

## Dépenses non admissibles

- Les coûts de fonctionnement, notamment les frais de location, les salaires et les frais de publicité.
- Les composantes comme le mobilier, l'équipement, les études de faisabilité ou les stratégies et coûts de collecte de fonds.
- Les frais de financement (frais de crédit ou service de la dette).
- Les projets terminés avant l'approbation finale de la subvention.
- Les frais engagés avant la présentation de la proposition (frais rétroactifs).
- Les programmes ou les services à but lucratif ou commercial.
- Les coûts assumés par un autre programme de financement ou ordre de gouvernement.

## Contribution de la Ville

- L'enveloppe totale annuelle de financement des grands projets d'immobilisations fixée par le Conseil se chiffre à 300 000 \$.
- La contribution de la Ville sera en mesure d'exercer de flexibilité et discrétion lors de l'examen des projets soumis par la Coalition des Centres de services communautaires et de santé; jusqu'à un maximum de la quantité disponible dans l'enveloppe de financement des grands projets d'immobilisations.
- La contribution de la Ville peut prendre la forme d'une contribution versée en argent comptant, d'un terrain ou d'autres services en nature.

## Critères visant à établir la priorité des propositions admissibles :

- **Besoins et avantages pour le centre :** La proposition établit de façon objective l'urgence du besoin et la façon dont le projet sera profitable à la clientèle. L'organisation a présenté un dossier de candidature qui prouve qu'elle peut mener à bien le grand projet d'immobilisations et exploiter l'établissement tel qu'il est indiqué dans la proposition. Il s'agit du degré de pertinence de la proposition par rapport aux priorités de la Ville.
- **Organisation du profil :** L'organisation a présenté un dossier satisfaisant et pertinent quant à la faisabilité financière et à la planification de projet.
- **Trousse de demande :** La proposition est complète.
- **Faisabilité du projet :** La conception du projet et l'étendue des travaux sont cohérentes et réalistes.
- **Faisabilité financière :** Les prévisions budgétaires et les coûts du projet sont raisonnables et bien appuyés ou justifiés. Les formulaires relatifs au budget sont conséquents et exacts.
- **Santé et sécurité :** Le projet permettra de répondre aux préoccupations en matière de santé et de sécurité liées au centre de ressources et de santé communautaire.
- **Engagement à l'égard du projet :** L'organisation indique que tous les fonds demandés seront utilisés et que le projet sera terminé dans les délais convenus.

## Liste de vérification des documents à joindre

**Utilisez la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer que votre demande est complète. Veuillez enregistrer une copie sur votre ordinateur avant d'entrer vos données.**

- Le formulaire de demande original signé et dûment rempli.
- La signature de deux signataires autorisés de l'organisation (au moins une signature d'un membre bénévole du conseil d'administration).
- La liste des autres partenaires financiers et la description du coût total du projet.
- Les derniers états financiers vérifiés (s'ils diffèrent de ceux joints à la demande de financement annuel).
- Le bail ou une preuve de propriété.
- S'il s'agit d'une location, un document indiquant que le propriétaire approuve le projet.
- Des esquisses, s'il y a lieu.
- Le devis estimatif préliminaire du projet. Si le projet est accepté, il faudra prouver que le centre de ressources et de santé communautaire a suivi un processus d'approvisionnement approprié. Le demandeur devra présenter trois (3) devis avant que la Ville n'effectue le premier versement.

## Demande de financements pour un grand projet d'immobilisations

### Renseignements généraux

Nom de l'organisation :

Adresse :

Ville :  Province :  Code postal :

### Adresse postale (si différente)

Adresse :

Ville :  Province :  Code postal :

### Personne-ressource

M<sup>me</sup>  M.  Dr.  Autre

Prénom :  Nom de famille :

Rôle joué dans l'organisation :

Adresse de courriel :

Numéro de téléphone :  Numéro de télécopieur :

### Renseignements sur le projet

Date du projet: de  à   
jj / mm / aa jj / mm / aa

Montant demandé :  Coût total du projet :

1. En plus du montant demandé ci-dessus, demandez-vous d'autres contributions de la Ville (p. ex. le report du paiement des droits associés à un permis)?

2. Énumérez tous les fonds d'immobilisations déjà reçus de la Ville d'Ottawa (tous services confondus). Indiquez la date, le montant et l'objectif du financement.

## Renseignements sur le bâtiment

### Adresse des installations visées par le projet

Adresse :

Ville :  Province :  Code postal :

Quelle est la superficie totale (en pi<sup>2</sup>) du bâtiment ou du local?

Êtes-vous  locataire  propriétaire Si vous êtes locataire, indiquez la date d'expiration du bail.

Frais de location annuels :  Âge du bâtiment :

Le coût des services publics est-il compris? Si non, combien payez-vous pour ces services?

### Veillez joindre les documents suivants :

- *Le bail ou une preuve de propriété.*
- *S'il s'agit d'une location, un document indiquant que le propriétaire approuve la rénovation.*

## Renseignements sur le projet

Description du projet proposé :

Expliquez pourquoi vous entreprenez ce projet :

Comment ce projet sera-t-il profitable à votre organisation et à la population locale?

Calendrier des activités comprenant les échéanciers ainsi que les dates de début et de fin :

Indiquez le nom de la personne qui dirigera le projet :

**Veillez joindre les documents suivants :**

- Des esquisses, s'il y a lieu.
- Des documents justifiant la nécessité du projet.
- Les devis estimatifs préliminaires.

**Résumé du coût estimatif du projet**

Si le projet est approuvé, des ententes de financement seront offertes en fonction de l'estimation des coûts du projet, comme on l'indique ci-dessous. Ces ententes ne peuvent pas être modifiées à la hausse a posteriori si les coûts du projet sont plus élevés que prévu.

**Veillez joindre les documents suivants :**

*Une répartition des dépenses prévues sur une feuille distincte.*

*Vous ne devez pas inclure les crédits d'impôt remboursables, la TPS, les frais d'intérêts et les frais financiers.*

Autres partenaires financiers		Montant du financement
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

## Soumission de la proposition

Vous devez faire parvenir la copie originale de la proposition signée par deux signataires autorisés de l'organisation à l'adresse suivante :

Clara Freire  
Direction des initiatives avec les partenaires et les intervenants  
Services sociaux et communautaires  
Ville d'Ottawa  
100, rue Constellation, 8e étage ouest  
Ottawa (Ontario) K2G 5J8

**Les propositions reçues après le 30 avril ne seront pas examinées.**

## Signatures

**Cette page doit comporter les deux signatures demandées.**

Signature des deux signataires autorisés (au moins une signature d'un membre bénévole du conseil d'administration).

Nous attestons par la présente que le conseil d'administration a autorisé la présente proposition, que tous les renseignements contenus dans la présente demande et dans les documents qui l'accompagnent sont exacts et complets à tous les égards, et que nous sommes les signataires autorisés de l'organisation.

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Veillez conserver une copie signée de cette demande pour vos dossiers.**

La Ville d'Ottawa est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56, telle que modifiée (« LAIMPVP »), relativement à l'information sous sa garde, son contrôle et sa protection. Par conséquent, le public peut avoir accès à tous les documents fournis à la Ville dans la demande de financement pour un grand projet d'immobilisations, à moins que la partie ayant présenté une proposition ne demande le traitement confidentiel de cette dernière.